

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Attentat aux bonnes mœurs

## Un mandat d'amener décerné à Hervé Ndong Nguéma

JNE

Libreville/Gabon

En transmettant le document aux autorités judiciaires camerounaises, la justice gabonaise veut entendre le président de l'ONG Convergence sur les faits ayant trait à l'attentat aux bonnes mœurs (proxénétisme, agressions sexuelles, viols sur mineurs, détention de photographies à caractère pornographique et, donc, contraire aux bonnes mœurs, placements des jeunes pour des rapports sexuels tarifés pour lui-même ou pour des tiers).

LE président de l'Organisation non gouvernementale

(ONG) Convergence, Hervé Ndong Nguema, est dans le collimateur de la justice. En effet, un mandat d'amener décerné à son encontre par la justice gabonaise a été transmis aux autorités judiciaires camerounaises, mardi dernier.

Il est reproché au président de l'ONG Convergence des faits ayant trait à l'attentat aux bonnes mœurs (proxénétisme, agressions sexuelles, viols sur mineurs, détention de photographies à caractère pornographique et donc contraire aux bonnes mœurs, placements des jeunes pour des rapports sexuels tarifés pour lui-même ou pour des tiers). La Direction générale de la



Photo : Prosper-Sax NZE-BEKALE

Hervé Ndong Nguema dans le collimateur de la justice gabonaise.

Contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), plus connue sous le nom de B2, a enregistré, pour cela, plusieurs plaintes. Mais au moment

où elle convoquait l'intéressé pour l'entendre sur ce dossier, l'homme a réussi à quitter le territoire national pour se réfugier à Yaoundé (Cameroun). «

Etant donné qu'il s'agit désormais de relations d'Etat à Etat, le B2 a transmis le dossier, avec des preuves en béton, au juge d'instruction. Celui-ci a, lui, décerné un mandat d'amener à l'encontre de Ndong Nguema», explique une source judiciaire.

« Ce mandat d'amener est toujours à exécution. Hervé Ndong Nguema a quitté discrètement le territoire national alors que le B2 l'avait convoqué pour répondre des faits graves qui lui sont reprochés. Pour le moment, il est libre. Les autorités camerounaises ont confirmé sa présence au Cameroun, mais elles ne peuvent pas l'arrêter en l'absence de documents envoyés par la jus-

tice gabonaise. Or, ces documents n'ont été transmis à la justice camerounaise que mardi», affirme une source proche du dossier.

Pour mémoire, le mandat d'amener est l'ordre donné par le juge d'instruction à la force publique de conduire immédiatement devant lui la personne à l'encontre de laquelle il est décerné. Si le juge estime que les faits qui lui sont reprochés ont un caractère pénal qui mérite qu'il aille en prison, il décerne alors à l'encontre de l'intéressé un mandat de dépôt qui, lui, est l'ordre donné par le juge d'instruction aux chefs des établissements pénitentiaires de recevoir et de détenir l'inculpé.

## Agression à la machette à Owendo

## Il lui inflige une large blessure sur la main gauche

COE

Libreville/Gabon

IVAN Ndzikouet, jeune Gabonais de 24 ans, domicilié à la cité Sétrag, a été interpellé le dimanche 19 février, par la brigade de gendarmerie de Sétrag d'Owendo, pour avoir grièvement blessé à la machette un certain "Champion", à la main gauche.

D'après le récit du mis en cause, les faits remontent au jeudi 16 février dans un troquet de la commune d'Owendo. Ndzikouet est en compagnie de son frère. Un moment, ce dernier quitte sa place pour aller se soulager. A cet instant précis, Champion fait irrup-

tion dans le bar, accompagné de ses amis. Ils prennent place sur la même table occupée par les frangins. Ndzikouet leur en fait la remarque. Mais Champion et ses camarades n'en ont cure. Ndzikouet, qui ne peut accepter une telle arrogance, demande à ses interlocuteurs de trouver une autre table. Champion et sa suite ne bougent pas d'un iota.

L'altercation est donc inévitable. Les adversaires de Ndzikouet, du moins l'affirme-t-il lui-même, se seraient d'abord munis de bouteilles pour tenter de l'intimider. Avant que son principal adversaire, Champion, l'agresse physiquement. Il a fallu l'intervention d'autres clients du bistrot pour ramener le

calme.

Deux jours plus tard, alors qu'il croit l'affaire terminée, Ndzikouet rencontre Champion dans un autre troquet du quartier. Il lui fait savoir qu'il a l'intention de lui faire payer la blessure qu'il lui a infligée. Nouvelle rixe entre les deux jeunes gens. Mais pas tout de suite, puisque Champion prendra soin de se retirer dans un premier temps, afin de s'armer d'une machette à la maison. Mais mal lui en prend, car c'est avec sa propre arme que Ndzikouet le blessera, en lui pratiquant une ouverture à la main gauche.

Il prend ensuite la clé des champs, en voyant le sang gicler. Entre-temps, Champion est urgemment

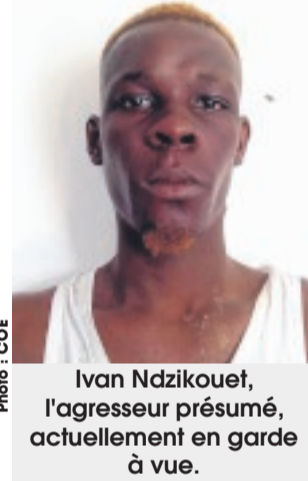


Photo : COE

Ivan Ndzikouet, l'agresseur présumé, actuellement en garde à vue.

conduit au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul) où il n'est pas pris en charge, ainsi qu'à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba (HIAOBO). C'est plus



Photo : COE

La blessure infligée à la victime sur sa main gauche.

tard, dans un cabinet médical d'Akébé, qu'il reçoit les premiers soins. Saisi à cet effet, les fins limiers de la gendarmerie de la brigade de Sétrag n'auront cependant pas mis

bien longtemps pour intercepter le fugitif. Conduit au poste, Ndzikouet a reconnu les faits. Il devrait être présenté devant le parquet près le tribunal de Libreville.

## Vol aggravé à Oyem

## Il se fait déléster de ses biens par deux filles

ANS

Oyem/Gabon

ALENE Oba'a Maeva et Ntsame Nguema Christelle, deux amies âgées de 22 ans et domiciliées respectivement à la Cité économique et à Mekaga, dans la commune d'Oyem, ont maille à partir avec la justice. Elles sont, en effet, accusées d'avoir délesté un touriste d'une importante somme d'argent (500 000 francs) et des bijoux de valeur.

Interpellées par les agents de l'antenne provinciale de la Police judiciaire du Woleu-Ntem, elles ont été présentées devant le parquet de la localité, puis placées sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem pour vol aggravé.

Les faits se sont déroulés dans un motel d'Akoakam,

quartier chaud et très animé situé dans le premier arrondissement de la commune d'Oyem. Vers 22 heures, un homme d'une quarantaine d'années, de passage dans la ville, après avoir pris ses quartiers dans un motel, décide de faire les cent pas pour se détendre et trouver de la compagnie. Il croise sur son chemin Alène Oba'a Maeva et Ntsame Nguema Christelle. Il leur propose de prendre un verre ensemble. Les deux jeunes filles acceptent l'invitation et appellent par téléphone Grâce, une de leur copine, pour venir se joindre à eux. À quatre, ils font la fête.

La soirée se déroule sans problème dans les différents bars du quartier. Vers le milieu de la nuit, le touriste, sentant la fatigue, demande à Maeva et



Photo : Alexis Ndong Sima

Les deux présumées voleuses, Alene Oba'a Maeva et sa complice Ntsame Nguema Christelle.

Christelle de l'accompagner dans sa chambre d'hôtel. Une fois à destination, il propose au duo de passer à trois du bon temps. Les deux filles refusent. L'homme supplie les deux

filles, moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. Maeva, plus expérimentée et habituée à ce genre de situation, accepte l'offre. Les deux jeunes femmes se mettent immédiatement au

travail, jusqu'à ce que Monsieur tombe dans les bras de Morphée. Maeva en profite pour lui voler 500 000 francs et des bijoux de valeur. Après, elle fait signe à Christelle de quitter discrètement les lieux, sans se faire remarquer. Une fois en lieu sûr, les deux demoiselles se partagent le butin. Ensuite, pour joindre l'utile à l'agréable, elles invitent Grâce pour continuer la fête.

Le lendemain matin, leur victime n'a que ses yeux pour pleurer. Encore sous le choc, l'homme se rend à la PJ pour déposer une plainte contre X. L'enquête aboutit finalement à l'interpellation des deux mises en cause, grâce à leur signalement.

Christelle Ntsame Nguéma, élève en classe de 1ère au collègue Dominique Savio,

sera la première à être interpellée à son domicile. Conduite au poste, elle dénonce tout de suite Maeva comme étant l'instigatrice de l'opération. Entre-temps, cette dernière, pour échapper à une arrestation éventuelle, s'est déjà rendue à Lambaréné. Mais sa cavale sera de courte durée car, grâce à son signalement, elle sera neutralisée par les agents de l'unité anti-banditisme de la Police judiciaire de Lambaréné, qui la remettent immédiatement à la disposition de leurs collègues d'Oyem.

Après avoir reconnu leur forfait, les deux acolytes ont été présentées devant le parquet d'Oyem, qui les a placées sous mandat de dépôt à la prison centrale, où elles attendent leur jugement.